

REGLEMENT

I. PRESENTATION DE L'ATELIER LYRIQUE DE PROVENCE

L'Atelier Lyrique de Provence se consacre au début de carrière des Artistes Lyriques Solistes et leur permet de l'aborder avec sérénité. A l'initiative des dirigeants de RAMFIS PRODUCTION, l'ALP fera bénéficier à ses pensionnaires d'un programme personnalisé (cours de perfectionnement technique vocale, mise en place répertoire, préparation de rôles complets sur les plans vocal et scénique), qui se concrétisera par des prestations publiques (concerts, récitals, engagements rémunérés dans les productions de RAMFIS et des autres producteurs associés), l'intégration d'une agence artistique internationale, et la présentation à des auditions dans les Théâtres français et étrangers pendant et après l'année de formation. Cette formation s'adresse également aux artistes professionnels qui souhaitent préparer de manière intensive un ou plusieurs rôles afin d'honorer des engagements professionnels à court terme.

Chacun peut trouver à l'ALP, de la fin de sa formation initiale, jusqu'à son positionnement reconnu dans le métier d'artiste lyrique, une solution spécifique et individualisée aux différentes étapes de son évolution. Sous forme d'un stage d'une durée de 10 mois il est donc un lieu de référence pour les artistes qui viennent chercher auprès d'une équipe de haut niveau, une réponse professionnelle à leurs besoins artistiques. Particulièrement spécialisé sur les débuts de carrière des artistes lyriques, l'ALP facilite la rencontre de ses pensionnaires avec les professionnels, participe à leur promotion et leur garantit des engagements. A une époque où les troupes formatrices des théâtres lyriques ont disparu, l'ALP veut assurer, sur le long terme, le perfectionnement de ces nouveaux talents par une formation efficace mais aussi en leur offrant l'expérience concrète de la scène et de la performance publique en France mais aussi à l'étranger.

II. ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE STAGIAIRE

1. Candidature

Les candidats d'origine étrangère doivent être en règle avec les lois françaises d'immigration ou de séjour prolongé. L'ALP ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non respect de celles-ci.

Les candidats ont la responsabilité de contracter une assurance maladie et accidents pour la durée de leur séjour en Provence.

2. Coût de la formation

L'artiste s'engage à régler la somme globale de 3 000 € nets de toute taxe. Une facture leur sera remise par RAMFIS PRODUCTION.

Si l'artiste souhaite régler cette somme en une fois, le règlement devra subvenir avant la fin de la 1^{ère} semaine de cours. Toutefois, une mensualisation est conseillée. Le non paiement d'une mensualité engagera la suspension immédiate des cours.

Les artistes devront pourvoir eux-mêmes à leurs frais d'hébergement et de nourriture.

3. Inscription

Les artistes disposent de 2 solutions pour s'inscrire :

- Télécharger et renvoyer le dossier d'inscription avant le 20 août 2011. Une convocation à une audition sera retournée au candidat.
- S'inscrire au Concours International d'Art Lyrique de Provence avant le 20 août 2011 (vaut audition)

L'audition devant la direction de l'ALP est obligatoire. Après l'acceptation de leur candidature, les candidats à l'ALP sélectionnés devront verser la somme de 300 € avant le 15 septembre 2011 pour confirmer leur participation. Cette somme correspondra à un acompte pour le 1er mois de stage mais restera acquise à l'Atelier Lyrique de Provence si le candidat devait renoncer à sa participation.

4. Prestations

Les stagiaires s'engagent à participer aux concerts et récitals publics programmés par l'ALP (sauf pour une absence justifiée et dûment acceptée par la Direction de l'ALP). Dans ce cadre, ils ne toucheront aucune rémunération. Les mêmes stagiaires s'engagent à suivre les conseils et enseignements des intervenants de l'ALP.

III. LES ENGAGEMENTS DE L'ATELIER LYRIQUE DE PROVENCE VIS-A-VIS DES PENSIONNAIRES

1. Durée et lieu du stage

Le stage est d'une durée d'environ 10 mois à compter du lundi 3 octobre 2011, soit environ 150h de cours plus les répétitions des prestations. A son terme, les chanteurs peuvent demander une prolongation d'une deuxième saison, dont l'acceptation sera subordonnée à l'avis de la Direction. Les artistes pourront s'absenter durant la durée du stage pour honorer un ou des contrats d'engagements ; toutefois, leur absence de l'ALP ne pourra excéder 2 mois. Cette situation ne fera en aucun cas bénéficier le pensionnaire d'une réduction de sa cotisation. Le stagiaire ne pourra en aucun cas exiger le rattrapage des cours manqués.

2. Descriptif de la formation

- Evaluation du niveau de préparation musicale et linguistique et du niveau vocal
- Choix d'un répertoire et préparation avec Chef de Chant de rôles complets : positionnement de l'ouvrage dans son contexte historique, musical, stylistique et théâtral / positionnement du rôle dans son contexte dramaturgique et psychologique, étude linguistique et phonétique (français, italien, espagnol, allemand, anglais) du rôle / étude musicale et mémorisation
- Contrôle du rôle par Coach vocal
- Filage du rôle avec Chef d'Orchestre
- Préparation scénique du rôle et expression corporelle avec Metteur en scène
- Master class en théâtre par les dirigeants de RAMFIS PRODUCTION : notion de maquillage, positionnement scénique par rapports aux éclairages, expression corporelle...
- Préparation des engagements futurs, des auditions.
- Cours avec 1 intervenant minimum 1 fois par mois.

3. Les intervenants

Tous sont des artistes en carrière internationale qui connaissent les difficultés des jeunes chanteurs à s'intégrer dans le circuit professionnel et les exigences du marché lyrique international actuel.

- Chef de chant : Sylvain SOURET
- Technique vocale : Lise ARSEGUET, Ignacio ENCINAS, Stefania BONFADELLI, Luca CANONICI... et en collaboration avec l'Accademia Musicale Jacopo Foroni : Mariella DEVIA, Elena OBRAZTSOVA ...
- Chefs d'Orchestre : Tulio GAGLIARDO, Antonio CIPRIANI, Giuliano CARELLA (en collaboration avec l'Accademia Musicale Jacopo Foroni), Guy CONDETTE ...
- Metteur en scène : Antoine SELVA ...

4. Prestations publiques

Les artistes qui seront jugés aptes à affronter des rôles dans les productions de RAMFIS PRODUCTION seront engagés et leur prestation sera rémunérée.

Les artistes dont le répertoire ne correspond pas à ces œuvres ou d'un niveau vocal insuffisant au moment des représentations seront engagés sur les prochaines saisons. Les artistes profiteront d'autres engagements dans les productions des producteurs associés à l'ALP.

5. Représentation des stagiaires

Durant l'année de formation, l'ALP s'engage à promouvoir les artistes stagiaires et mettre tout en œuvre pour leur trouver des engagements dès que leur niveau le permet.

L'ALP garantit à ses pensionnaires la présentation à des auditions dans les théâtres français et étrangers et chez les collaborateurs.

L'ALP garantit également leur représentation par une agence artistique lors des auditions dans les théâtres.

6. Collaborations

L'ALP travaille en étroite collaboration avec :

Agence Artistique OPERA W. VLADARSKI

Döblinger Hauptstraße 57/18

A-1190 Wien

Austria

[Référence web](#)

opera@vladarski.com

Téléphone: +43 1 368 69 60/61

Télécopie: +43 1 368 69 60

Agence Artistique ERNESTO PALACIO ARTISTS MANAGEMENT

www.ernestopalacio.com

Via Donizetti 11 24050 Lurano (BG) Italia

Telef. +39.035.800645 Fax. +39.035.4877767

Cell. +39 3356193008

ernestopalacio@ernestopalacio.com

Agence Artistique Gabriel ANECHINA PRODUZIONI MANAGEMENT

Via Carmagnola 17

37135 Verona - I

TEL. 0039 045 542924

FAX. 0039 045 8567726

CELL. 0039 347 1255951

www.gabrielanechina.com

anechina.management@alice.it

gabrielanechina@tin.it

OPERAFESTIVAL Firenze

Direction Artistique : Luca CANONICI

www.festivalopera.it

via San Francesco 3
50014 Fiesole FI
Tel. 0039 55 5978309
Fax 0039 55 5979687
info@festivalopera.it

TEATRO VERDI di PISA

Direction Artistique : Marcello LIPPI
Via Palestro 40
56 127 PISA
tel. +39 050 94 11 11
amministrazione@teatrodipisa.pi.it
www.teatrodipisa.it

EUROPA MUSICA

Direction Artistique : Renzo RENZI
via Francesco Saponi,21 - 00143 ROMA
tel. +39 338 2341187
www.europamusica.eu/it/
info@europamusica.eu

OPERA CLASSICA EUROPA

Direction Artistique : Micael VACCARO
www.operaclassica-europa.de
info@Operaclassica-Europa.de
Schillerstraße 30-40
60313 Frankfurt (Main)
Telefon +49 (0) 69 29 50 89
Adolfsecker Weg 25
65307 Bad Schwalbach
Fon: +49 (0)6124-726 9999 oder 6694
Fax: +49 (0)6124-723524

ASSOCIAZIONE MUSICALE PRAELUDIUM

Direction Artistique : Massimiliano RASTELLI
Piazza della Libertà 12
47834 Montefiore Conca (Rn) - Italia
www.praeludium.org
info@praeludium.org
fax +39 0541 980367
tel +39 0541 980340
cell +39 335 6871770

IV. LITIGES

L'inscription du candidat à l'ALP implique de sa part, l'acceptation, sans réserve, du règlement dans toutes les dispositions principales et annexes. La Direction est seule habilitée à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation du stage qui ne trouveraient pas une réponse clairement explicitée dans le présent règlement. En cas de contestation, seule la version française du présent règlement fera autorité.

La Direction de l'ALP se réserve le droit de mettre fin à la formation d'un stagiaire s'il est prouvé que celui-ci commet une faute grave, s'il refuse l'application du règlement ou s'il ne s'acquiesce pas du règlement de la cotisation annuelle. Dans ce cas, la partie de la cotisation déjà versée ne pourra en aucun cas être remboursée.

En cas de renonciation en cours de formation par le stagiaire, la cotisation sera due en intégralité.